

22/10/2018 - MBF – Communiqué suite au décès d'un vététiste dans un accident de chasse

La Mountain Bikers Foundation est sollicité par les vététistes comme par les médias depuis le récent accident de chasse. Une communication signée MBF est donc attendue.

Rappel des faits :

Samedi 13 octobre à Montriond (74), un vététiste a perdu la vie, atteint d'une balle tirée par un chasseur. Ce pratiquant de VTT s'appelait Mark Sutton, il était originaire du Pays de Galles. Passionné de VTT, il avait ouvert un restaurant aux Gets et un à Morzine.

En tant que membre de la communauté vététiste nous sommes particulièrement choqués par la mort d'un des nôtres. Aussi, nous avons une chaleureuse pensée pour ses proches.

Un homme est mort alors qu'il faisait simplement un tour de VTT.

Les circonstances du drame ne sont pas encore toutes connues. De ce que l'on sait, le VTTiste était sur un chemin balisé en lisière de forêt. Il semblerait que la battue organisée était composée de 7 chasseurs dont l'homme de 22 ans, auteur du tir mortel. Il subsiste un flou concernant l'autorisation et la signalisation de cette battue : *Le journal Le Dauphiné a contacté le président de l'association communale de chasse agréée (ACCA). D'après lui, son association, qui compte 45 adhérents, n'est «en aucun cas» à l'origine de cette battue. Et le Dauphiné de s'interroger : «les sept chasseurs, dont le jeune homme invité, avaient-ils le droit de lancer cette battue ?».*

Cet accident n'est pas le premier concernant la communauté vététistes, comme pour d'autres pratiques de plein air (trail, randonnée pédestre).

A noter aussi que pour les deux derniers accidents mortels dans le 74 les chasseurs étaient jeunes (19 et 22 ans).

Est-ce un problème lié à la réglementation ?

Aussi étonnant que cela puisse paraître, certains diront que nous assistons plutôt à une « déréglementation » concernant la chasse dans la législation nationale.

Par exemple, la loi chasse n°2008-1545, dite « loi Poniatowski » a supprimé la seule référence législative qui encadrait la sécurité. En effet, si la loi « chasse 2000 » avait bien prévu qu'un décret encadrerait la réglementation de la sécurité, ce décret n'a jamais été pris. La « loi Poniatowski » a même supprimé cet article de loi en 2008. Déjà, en 2004, la « loi chasse » de R. Bachelot avait supprimé le jour sans chasse issu de la loi « chasse 2000 ». Bien plus tôt, en 1982, la circulaire Defferre avait supprimé le périmètre de sécurité autour des habitations.

Cela semble surprenant à l'heure où la MBF constate que la réglementation devient de plus en plus contraignante pour le VTT comme pour d'autres sports de nature, notamment liée aux zones de protections environnementales.

A la différence avec le VTT, les chasseurs négocient financièrement avec les propriétaires et gestionnaires leur accès pour chasser. Le prix à payer est parfois cher, mais cela leur permet aussi d'être très organisés dans la défense de leurs intérêts.

Chaque ACCA peut construire sa propre réglementation. Par exemple, en Isère, une ACCA décide l'arrêt de la chasse le dimanche à 11h, ou de ne pas chasser à certains endroits trop fréquentés.

Il y a 2 ans nous avons signé une convention entre MBF et la fédération départementale des chasseurs de l'Isère. L'objectif était d'apprendre à mieux se connaître et développer quelques actions communes sur le terrain.

Nous sommes donc en contact avec eux depuis l'accident afin de partager nos réflexions sur le sujet, puis d'avancer rapidement vers des préconisations dans l'objectif de réduire le nombre d'accidents de chasse.

Est-ce un problème de consignes de sécurité ?

L'ONCFS nous donne des éléments de réponse :

« *La très grande majorité des accidents mortels restent liés à un manquement aux règles élémentaires de sécurité* ». En clair, ils auraient pu être évités si les chasseurs avaient suivi les consignes de sécurité. Ces manquements sont dans 50 % des cas « *le non-respect de l'angle de sécurité de 30°* » (tirer dans un angle restreint face à soi), pour 27% une « *mauvaise manipulation de l'arme* » et pour 17% un « *tir sans identification préalable de la cible* ».

Ainsi, les chasseurs sont les premières victimes des accidents de chasse !

Les pistes de Mountain Bikers Foundation pour améliorer la sécurité

- Imposer le respect strict des consignes de sécurité et de formation des chasseurs comme listées ci-dessus, rallonger le cycle d'obtention du permis, relever l'âge d'obtention du permis (16 ans aujourd'hui).
- Interdire la chasse le dimanche (82 % des Français se prononcent en faveur du dimanche comme journée non chassée, soit davantage qu'en 2016 (78 %) et qu'en 2009 (54 %) sondage IFOP. De manière globale, on observe une montée de l'opposition aux pratiques de chasse depuis les années 1970. 60% des accidents ont lieu le dimanche.
- Dans certains pays européens, les postes de chasses doivent être pré-établis, numérotés, signalés et remis aux autorités en début de saison. Les chasseurs ont interdiction de se déplacer de leur poste pendant la durée de la battue. En France la chasse se définit sur une zone et en fonction du nombre de chasseurs. Il semblerait que ce système soit moins précis.
- Création d'une application nationale permettant de géolocaliser (la veille pour le lendemain) les zones de chasse. Celles-ci sont départementales et pas toutes aussi précises pour le moment.
- Respect des zones de battue par les vététistes si l'info est donnée au moins la veille et de manière précise et affichée sur le terrain.
- L'avertisseur sonore désactivable sur le VTT.
- Porter des couleurs vives.

Conclusion :

Ces solutions sont complémentaires. Si l'interdiction de la chasse le dimanche seule était prise, on réglerait le symptôme mais pas les causes. La proposition récente d'interdire le dimanche sur les sites touristiques ne serait peut-être pas la plus efficace. Beaucoup de lieux de pratiques de sport de plein air ne sont pas spécialement touristiques.

Le renforcement de la formation des chasseurs, le bon sens, l'éducation aux bons comportements, sont le premier axe pour améliorer la sécurité des espaces naturels dans lesquels tous les usagers doivent se sentir en sécurité. Il est frappant de lire dans les forums de chasse que certains chasseurs craignent pour leur sécurité.

La MBF n'a pas pour habitude de stigmatiser les différents pratiquants de l'espace naturel. Nous ne voulons pas faire subir aux autres ce que nous devons affronter trop souvent en tant que vététistes. Néanmoins, les récents accidents nous poussent à exiger des évolutions, notamment la formation et le respect des consignes de sécurité qui semblent être un problème principal. Nous évoquerons cela très prochainement avec les représentants de la fédération de Chasse.

Dans ce cas, impossible de ne pas parler de lobbying : Nous ne pouvons que vous suggérer de supporter financièrement la MBF pour peser dans la discussion qui va se poursuivre au plus haut niveau.